



Règlements des pratiques U11

Brassages Saison 2018/2019

Pratiques U11 :

À l'inscription des équipes, les éducateurs et dirigeants des clubs ont décidé d'inscrire 45 équipes en phase 1. La phase 1 est composée de : 1 poules de D1 de 6 équipes et 1 poules de D1 de 7 équipes et 4 poules de D2 de 6 équipes et 1 poule de D2 de 8 équipes

Les matches sont prévus le samedi matin à 10h30 ou le samedi après-midi à 14h30 sauf mention d'un horaire différent.

- Les joueurs nés en 2010 (U9) peuvent jouer en U11 dans la limite de 3 joueurs.
- Les joueurs nés en 2011 (U8) sont interdits en U11.
- Les joueuses nées en 2006 (U13 F) peuvent jouer en U11 Garçon sans limite de nombre.
- Les joueuses nées en 2007 (U12 F) peuvent jouer en U11 Garçon sans limite de nombre.
- Les joueuses nées en 2008 (U11 F) peuvent jouer en U11 Garçon sans limite de nombre.
- Les joueuses nées en 2009 (U10 F) peuvent jouer en U11 Garçon sans limite de nombre.
- Les joueuses nées en 2010 (U9 F) peuvent jouer en U11 Garçon sans limite de nombre.
- Les joueuses nées en 2011 (U8 F) sont interdites en U11

Terrain : ½ terrain à 11. Zone technique U11 de part et d'autre du but à 11 (1 à 5 mètres). 2 accompagnateurs licenciés. Si terrain spécifique : 55 à 60 mètres X 45 mètres. Zone du gardien de but : 26 mètres X 13 mètres.

But : 6 mètres X 2.1 mètres avec filet. Il est rappelé que les buts de football doivent être conformes aux dispositions du décret n°96-495 du 4 juin 1996, fixant les exigences de sécurité auxquelles celles-ci doivent répondre.

Traçage de la surface de réparation : s'il n'est pas possible de tracer la surface sur l'ensemble des terrains, vous pouvez utiliser des coupelles pour matérialiser les quatre angles.

Ballon : taille 4

Nombre de joueurs : 8 joueurs (7 + 1GB)

Nombre de remplaçants : de 0 à 4.

Minimum 6 joueurs.

Chaque joueur doit démarrer une période.

Équipements : Maillots dans le short, chaussettes relevées en dessous du genou, protège-tibias obligatoires, « Tip Top » doivent être placés sous les chaussettes

Temps de jeu : Si 1 rencontre : 2 X 25'

Si 2 rencontres : 2 X 12'30''

Si 3 rencontres : 2 X 8'30''

Si 4 rencontres : 2 X 6'25''

50 minutes maxi de rencontre par journée. Temps de jeu par joueur : **mini 50% tendre vers 75%**

Coup d'envoi : Interdis de marquer directement sur l'engagement. Adversaire à 6 mètres.

La prise de balle à la main du gardien de but sur passe en retrait volontaire d'un partenaire est interdite.

Sinon coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres. Mur autorisé à 6 mètres.

Relance du gardien de but : Pas de frappe de volée, ou de ½ volée. Sinon coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres. Mur autorisé à 6 mètres.

Coup de pied de but : À plus ou moins 1 mètre à droite ou à gauche du point de réparation (9 mètres). Le ballon doit sortir de la surface pour que la remise en jeu soit valable. Tendre vers 100% des coups de pied de but joués par les gardiens de but (apprentissage)

Touche : à la main.

Coups francs : direct ou indirect (règle du foot à 11) mur à 6 mètres.

Coup de pied de coin : au point de corner.

Coup de pied de réparation : à 9 mètres.

Hors-jeu : À partir de la ligne de 13 mètres sur la largeur complète du terrain.

Le hors-jeu est jugé au départ du ballon. Le receveur doit faire action de but. Un joueur est en position de hors-jeu s'il est plus près de la ligne de but adverse que deux autres adversaires.

Pas de hors-jeu sur une touche, ni sur une sortie de but, ni sur coup de pied de coin.

Phase 1 : Sur 3 journées.

- J1 : 29 septembre 2018
- J2 : 06 octobre 2018
- J3 : 13 octobre 2018

Par plateau : 1 ou 2 matches. Le premier nommé sur la Feuille de Match doit faire la **Saisie des résultats sur Foot club**. Pas de classement.

Le résultat doit figurer sur la feuille de match. **Retour de la feuille de match au District du Gers au plus tard le mardi midi**. Tous les résultats sont suivis et analysés par le District du Gers.

Toutes absences d'équipes non excusées 24 heures avant le plateau seront sanctionnées d'une amende goûtée de 10 euros. Avis doit être donné au District du Gers ainsi qu'au club organisateur du plateau. Cette somme sera reversée sur le compte du club organisateur du plateau.